

Procès-verbal

Assemblée Générale du 9 mai 2007

Présents : B. Grandjean-Kyburz, maire

Comité : A. Burri, D. de Castelberg, M. Fassbind, G. Bourquard, M. de Gottrau, M. Honegger, J. Locher, F. Reverdin (PV), M. Rotschy, D. Serdaly, G. Spescha, O. Urfer,

Vérificateurs : P. Dayer, J. de Matteis

Invités : Bertrand von Arx, conservateur du Domaine nature et paysage, Dept du territoire.
Fabrice Lombard, ingénieur en gestion de la nature.

Membres : Les membres de l'association présents à l'assemblée sont estimés à 50 personnes.

Excusés : C. Rivoire et E. Biedermann, conseillers administratifs
O. Baud, J.-Ph. Lecours, V. Louis

La séance est ouverte à 20²⁰ sous la présidence de Monsieur Jean LOCHER.

Le président salue la présence de Madame Béatrice Grandjean-Kyburz, maire, qu'il remercie pour sa participation à notre assemblée.

Le président présente MM. von Arx et Lombard, et annonce la conférence qui sera présentée à l'issue de cette assemblée.

1) Approbation du PV de l'Assemblée Générale précédente

Le procès-verbal de la précédente Assemblée Générale du 10 mai 2006 est lu in extenso et à haute voix par G. Spescha. Cette dernière remercie le secrétaire de l'association, Frédéric Reverdin, pour son procès-verbal.

Après lecture, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

2) Rapport du président

Le président J. Locher présente son rapport à l'assemblée.

Le comité s'est réuni à 4 reprises cette année.

Le président rappelle à l'assemblée le décès de Monsieur François Lombard, qui fut président de notre association entre 1954 et 1970.

Notre opposition contre l'antenne Natel de Sunrise au Rondeau des Bougeries, bien que remise hors délai, a néanmoins été écoutée. La parole est passée à Me Ulmann, qui a suivi le dossier pour nous.

Me Ulmann informe l'assemblée qu'il est en possession d'informations récentes sur ce dossier. La demande d'antenne de Sunrise a été refusée. Sunrise a déposé un recours contre cette décision. Dans sa séance du 3 mai, la commission LCI a confirmé le refus de cette antenne.

Le président remercie Me Ulmann pour son suivi.

Le repas d'automne a été cette année encore offert aux communiers. Les quantités préparées ont à nouveau été augmentées. La fête a été une grande réussite et la participation nombreuse.

La place de Conches est en cours de réorganisation, comme le projet en avait été présenté lors de l'assemblée générale précédente, et le chantier se poursuit selon le planning prévu.

Le projet de réaménagement du Rondeau des Bougeries avance, et les crédits ont été votés par le Conseil Municipal. Notre association a été entendue, et son avis partiellement pris en compte. Des éléments de modération de trafic sur le chemin des Bougeries seront mis en place dans le cadre de ce projet.

Le projet de Charte des Jardins est en voie de concrétisation. Il s'agit sur le fond d'une charte pour l'épanouissement de la faune et de la flore dans un quartier de villas. Le président passe la parole à Monsieur Pierre Magnin pour une explication plus complète de cette charte. J. Locher remercie l'intervenant.

Le président confirme aux membres présents que la Chorale de Conches continue ses activités, bien que son organisation ne soit pas encore totalement stabilisée. En l'absence de Madame Louis, le président invite Monsieur Urfer à donner quelques informations sur la vie de la chorale, et sur ses activités.

Monsieur Urfer rappelle que cette chorale est née en septembre 2005. Ses activités se poursuivent régulièrement, actuellement les mardis entre 20 et 22 heures. 13 membres permanents la composent, et le souhait serait d'arriver autour de 15-18 membres payants pour en assurer la pérennité. La cheffe du chœur, Madame Chloe Levy, a récemment sorti à titre personnel un disque, ce qui l'a beaucoup occupé.

Monsieur Urfer remercie au nom de la chorale l'AIC pour son aide par subvention pour la seconde année, et se met à disposition lors de l'apéritif de clôture de l'assemblée pour d'autres informations.

Le président le remercie pour cette intervention, et termine son rapport.

3) Rapport du trésorier et des vérificateurs des comptes

Marc FASSBIND présente l'état financier de l'association et les projets exécutés en 2006.

Le compte d'exploitation et le bilan de l'association sont présentés à l'Assemblée Générale, qui en prend connaissance. Le bénéfice de l'exercice 2006 se monte à 543.95 CHF. Le trésorier remercie les membres qui ont payé leur cotisation.

Les recettes de l'exercice se montent à environ 4235 francs, principalement constituées des cotisations. Les charges sont respectivement d'environ 2115 francs de frais généraux et chorale, de 1445 francs pour la fête de Conches et de 130 francs de frais financiers.

Les vérificateurs des comptes pour l'exercice sous revue étaient Messieurs Jacques de Matteis et Pierre Dayer. Monsieur de Matteis présente leur rapport à l'Assemblée Générale, qui en prend connaissance.

Les vérificateurs remercient le trésorier et recommandent l'acceptation des comptes.

Monsieur de Matteis annonce son retrait de la charge de vérificateur des comptes. Le président le remercie pour son activité et le travail accompli.

4) Approbatons et décharge au comité

Après audition des différents rapports, le président demande à l'Assemblée Générale de bien vouloir voter l'approbation des rapports, des comptes et la décharge au comité.

VOTE : Les rapports sont approuvés à l'unanimité moins une abstention par l'Assemblée Générale.

VOTE : Les comptes sont approuvés à l'unanimité moins une abstention par l'Assemblée Générale.

VOTE : La décharge est votée à l'unanimité moins une abstention par l'Assemblée Générale.

Le président remercie l'assemblée pour ces votes.

5) Fixation de la cotisation annuelle

Le président demande à l'Assemblée Générale de bien vouloir voter pour reconduire la cotisation annuelle de l'association à sa valeur de 10.- francs.

VOTE : Ce montant est voté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

6) Election du comité

Le président rappelle le souhait de D. Serdaly de se retirer du comité. Il le remercie pour toutes les années passées et pour le travail effectué au sein du comité. D. Serdaly est chaleureusement applaudi par l'assemblée.

Les démissions et nouvelles candidatures du comité ayant déjà été annoncées, le président présente au vote de l'assemblée la liste des 13 membres du comité.

Les membres suivants se présentent au comité:

Mesdames G. Bourquard, D. de Castelberg, V. Louis, M. Rotschy, G. Spescha.

Messieurs A. Burri, M. Fassbind, M. Honegger, M. de Gottrau, J. Locher, F. Lombard, F. Reverdin, O. Urfer.

VOTE : Le comité est élu à l'unanimité par acclamation.

Le président adresse quelques mots à J. de Matteis pour le remercier d'avoir occupé le poste de vérificateur durant bien des années. Il remercie aussi D. Serdaly de ne pas s'éloigner complètement du comité en acceptant le poste de vérificateur des comptes.

Le président présente la liste des vérificateurs de comptes, soit Messieurs Pierre Dayer et Denis Serdaly, et demande de procéder à leur réélection.

VOTE : Les vérificateurs de comptes sont élus à l'unanimité par acclamation.

Le président remercie l'assemblée pour ces votes.

7) Questions et divers

- Georges-Werner: O. Urfer constate que ce chemin est en aménagement provisoire depuis un long moment, et se demande si ce provisoire sera définitif. Madame le Maire lui répond que la législature actuelle est sur le point de se terminer, et que cet objet sera l'un des premiers de la nouvelle législature.
- Lac et cours d'eau: Un intervenant revient sur le libre accès aux rives du lac et des cours d'eau, et souhaite avoir un point de situation sur la question. Le président confirme que ce point est discuté au Conseil municipal, mais qu'aucune décision n'a encore été prise. Quelques excès d'usage sont à discuter et pondérer. Madame le Maire signale que certains accès fermés ont été réouverts par la police, mais demande que les usagers respectent les lieux et les propriétaires.
- Place de Conches: Un intervenant critique cette réalisation, en soulignant le mauvais emplacement des bancs, le coût excessif des toilettes et la qualité esthétique discutable de l'aménagement. Le président regrette que cet avis soit un peu tardif, puisque le projet est maintenant réalisé. Il demande de voir à l'usage. Il s'étonne néanmoins que le prix des toilettes en euros semble moins cher que le prix en francs suisses.

La séance est levée à 21⁰⁰.

Au terme de l'Assemblée Générale, la parole est passée à P. Magnin pour introduire le sujet de la « Charte des jardins » qui fait l'objet des exposés de la soirée. Il explique à l'assemblée le but et l'organisation de cette charte soutenue par l'AIC.

Un premier exposé est présenté au public par M. Bertrand von Arx. Ce dernier met en valeur et en perspective les ressources et richesses de Conches en matière de faune et de flore. Il insiste particulièrement sur le rôle de Conches dans la mise en réseau des espaces verts adjacents.

Un second exposé est présenté par M. Fabrice Lombard, diplômé en Gestion de la nature à l'école de Lullier. L'intervenant présente en détail la Charte des jardins et son fonctionnement.

Le président remercie les deux orateurs de leurs exposés, et explique à l'assemblée la démarche du comité avec cette Charte des jardins. Les statuts de l'association insistent en particulier sur la préservation de la zone villa et sur la promotion de l'échange entre les communiers. Cette démarche de charte va exactement dans ce sens, et son but est d'encourager à réfléchir sans apporter de contraintes excessives.

Un intervenant demande si les professionnels (jardiniers, jardinerie) sont aussi sensibilisés à la charte, et notamment à l'usage et la vente d'espèces végétales indigènes. P. Magnin reconnaît que cette sensibilisation n'est pas encore faite à ce stade de la Charte, mais que chacun doit se montrer exigeant sur ces questions en discutant avec des professionnels.

Un communier professionnel donne son avis sur divers aspects du contenu de la Charte.

J. Locher signale le prochain réaménagement du Rondeau des Bougeries, et le projet de la Mairie de profiter de cette occasion pour installer des variétés indigènes qui serviront un peu d'exemple.

Le président interroge l'assemblée pour savoir l'accueil qui est fait à ce projet de charte, et au soutien de l'AIC dans ce domaine. Aucune opposition ne s'exprime.

Un intervenant s'interroge sur les aspects pratiques de cette Charte (rédaction formelle, diffusion, répertoire des participants, publicité, sigle, etc...).

Un intervenant craint un éventuel sentiment de stigmatisation des non-participants. Le président rappelle que l'aspect volontaire est un composant de base de la Charte.

Le président clos la soirée à 22¹⁰.

Les membres présents sont invités à partager un verre, et à prolonger la discussion directement avec les intervenants et les membres du comité.